



Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

MLG/MT/2022/00057

Vélizy-Villacoublay le samedi 12 novembre 2022

Section SKI 2023



SOMMAIRE

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

- 1. Les inscriptions et le règlement des activités**
- 2. Les désistements**
- 3. Les critères de priorité**
- 4. Le certificat médical**
- 5. La licence**
- 6. Les assurances**
- 7. Les responsabilités**

DESCRIPTION DE LA SECTION

- 1. Son fonctionnement**
- 2. Matériel et documentation**
- 3. Composition du bureau**
- 4. Programme des activités 2023**

La vocation de la section SKI est de favoriser la pratique associative du ski alpin et des activités de glisse sur neige ou glace

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les salariés de Thalès AVS France Vélizy-Villacoublay (en activité, en MAD ou en retraite), ainsi que leurs ayants droits (conjoint, concubins, enfants fiscalement à charge). De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section.

Les inscriptions s'effectuent par e-mail à asthales@aol.com

Elles ne sont prises en compte que lorsque toutes les pièces ci-dessous sont fournies :

- ⇒ Le formulaire d'inscription à la section dûment rempli sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/> (Un par adhérent).
- ⇒ Le règlement de la cotisation AS section ski par virement bancaire

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. Les inscriptions et le règlement des activités

Elles ont lieu pendant la période d'ouverture des inscriptions indiquée dans le descriptif des activités.

Les règlements peuvent s'effectuer :

- Par virement bancaire sur le compte A.S. THALES SKI :
IBAN : FR76 1027 8060 9400 0266 8584 004 BIC : CMCIFR2A.
Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex : « adhésion + nom de l'activité »
- Par carte bancaire virtuelle pour bénéficier de l'assurance de votre CB ou AMEX, nous contacter pour recevoir un lien sécurisé (avec frais supplémentaires)

2. Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés par écrit à asthales@aol.com en remplissant le [formulaire](#) disponible sur le site de l'AS

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement le part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

3. Les critères de priorités

En cas de surnombre, les critères de priorité ci-dessous seront appliqués par ordre décroissant aux adhérents qui se seront inscrits pendant la période d'ouverture des inscriptions (l'ordre d'inscription n'étant pas prioritaire).

- (1) L'encadrement qui assure la sécurité ou l'organisation de la sortie (prévu dans le descriptif d'activité).
- (2) Les actifs sont prioritaires par rapport aux retraités
- (3) Les adhérents qui n'ont pas participé à une précédente activité, selon le cas :
 - (a) Activité longue (ex : semaine), les adhérents qui n'ont pas participé la saison précédente, à une activité de ce type.
 - (b) Activités courtes (ex : we), les adhérents qui n'ont pas participé au cours de la saison actuelle, à une activité de ce type.
- (4) Les adhérents présents ou représentés à l'AG de la section, limité à une fois dans la saison.
- (5) Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité sportive.
- (6) Les extérieurs.
- (7) Par tirage au sort en présence des adhérents concernés.

4. Le certificat médical

Le certificat médical de non-contre-indication peut être exigé selon les règles fédérales (validité 3 ans).

5. La licence

Nous pouvons vous délivrer la Licence Carte Neige qui est une adhésion annuelle à un Club affilié à la [Fédération Française de Ski](#). Elle est valable du 15 octobre de chaque année au 14 octobre de l'année suivante.

<input type="checkbox"/> Licence Carte neige adulte loisir medium	67.00 €
<input type="checkbox"/> Licence Carte neige adulte loisir primo	57.00 €
<input type="checkbox"/> Licence Carte neige jeune loisir primo	52.00 €
<input type="checkbox"/> Licence carte neige jeune loisirs medium	62.00€
<input type="checkbox"/> Licence carte neige famille loisirs medium	206.00€
<input type="checkbox"/> Licence carte neige dirigeant optimum	112.00€
<input type="checkbox"/> Pass découverte	6.00€

Autres options possibles : ski fond, compétiteur, alpinisme varappe escalade, nous contacter

Nous vous conseillons fortement de la souscrire et d'en faire bénéficier famille et amis.

6. Les assurances

[Les garanties d'assurance](#) proposées par la F.F.S. sont sur le site internet de la fédération. Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance et de prendre toutes les dispositions complémentaires que vous jugerez utiles.

7. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face aux vols, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, ...) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

La section organise une semaine de ski loisir, la vente des titres fédéraux, la possibilité à l'activité compétition dans le circuit corporatif parisien.

2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

Du matériel de fartage et d'entretien des skis peut être prêté aux adhérents

3. Composition du bureau

Président :

Michel LE GOAS tel. 06 80 27 72 54 asthales@aol.com

Trésorier :

Michel TEMPREMENT tel. 06 61 93 44 39 michel.temprement@gmail.com

Secrétaire : FFS et licences :

Frédéric GUILBERT tel 06 84 04 52 61 frederic.guilbert@fr.thalesgroup.com

4. Programme d'activités 2023

Activité	Période	Station Domaine	Nombre de places	Prix	Comment aires	Responsables Encadrant	Date limite d'inscription
Semaine de glisse 7 jours	11 au18 mars	Méribel 1600 Les 3 vallées	20	De 998 € à 1500 €	Train Résidence	M LE GOAS M TEMPREMENT	15/11/2021

Sans subvention du CSE AVS Bordeaux, nous ne pouvons plus hélas organiser de Week-end de ski au départ de Paris et nous proposons une semaine au prix coutant selon l'âge et le transport